

# - CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2012 -

## - COMPTE RENDU -

### PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Isabelle MARIAGE - Rodrigue DESMET – Jeannique VANDEWIELE – André VARLET — Jean-Louis BEAUVENTRE – Annick CASTELEIN – Michel PETILLON – Réjane CASTEL – Rose-Marie BUCHET – Thierry BUCQUOYE – Bruno ACKOU – Sophie LAFRENOY – Laurent WINDELS – Claudine ZAHM – Jean-Jacques FERON – Geneviève LEROUGE – Dany DELBECQUE – Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN – Alexandra COUSTY – Thibault TELLIER – Catheleen COPPIN QUIVRON – Eric ZAJDA – Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER.

### ABSENT(S) :

Néant

### PROCURATION :

Antonio DA SILVA donne procuration à Rodrigue DESMET  
Catherine SUBTS donne procuration à Jean-Jacques FERON  
Patrick BOSSUT donne procuration à Claudine ZAHM  
Chantal NYS donne procuration à André VARLET  
Nathalie CARDON donne procuration à Vincent LEDOUX  
Hervé DELVAS donne procuration à Bruno ACKOU  
Pierre GUILLEMAUD donne procuration à Rose-Marie BUCHET

### SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

\*\*\*\*\*

- ✓ *Présentation de l'éphéméride*
- ✓ *Installation de Madame Alexandra COUSTY - Conseillère Municipale en remplacement de Madame Chantal VANOVERMEIR, démissionnaire*
- ✓ *Approbation du procès verbal du conseil municipal du 10 juillet 2012*

\*\*\*\*\*

1.01 - Démission de Madame Chantal VANOVERMEIR - Désignation d'un(e) 9<sup>ème</sup> adjoint(e) - Opération de désignation (vote à bulletin secret) - Indemnité aux Elus Délégués - Ajustement (sur table)

Suite à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale (Madame Alexandra COUSTY), il y a lieu d'ajuster le dispositif d'indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et Conseillers Délégués dans sa partie dédiée aux conseillers délégués.

Désignation d'une 9<sup>ème</sup> Adjointe : Madame Annick CASTELEIN.

**Délibération adoptée.**

1.02 – Personnel communal – Divers textes portant modifications statutaires substantielles – Adaptation de notre tableau des effectifs – Taux de promotion – Création d'un échelon spécial pour les personnels de catégorie C – Rémunération des assistants d'enseignement artistique non titulaires et « accessoires »

CADRES D'EMPLOIS	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme à ce jour	Emplois occupés à ce jour
<b>Emplois fonctionnels</b>		
Directeur général des services (DGS)	1	1
Directeur général adjoint des services (DGA)	3	0
<b>Filière Administrative</b>		
<b>CATEGORIE A</b>		
<b>Cadre d'emplois des attachés</b>		
Temps complet	6	4
<b>CATEGORIE B</b>		
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>		
Temps complet	9	7
<u>Nouveaux grades</u> -rédacteur -rédacteur pal de 2 <sup>ème</sup> classe -rédacteur pal de 1 <sup>ère</sup> classe		
<b>CATEGORIE C</b>		
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
Temps complet	38	29
<b>Filière Technique</b>		
<b>Emploi fonctionnel</b>		
Directeur des services techniques	1	1
<b>CATEGORIE A</b>		
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs</b>		
Temps complet	5	3
<b>CATEGORIE B</b>		
<b>Cadre d'emplois des techniciens (fusion des cadres d'emplois des contrôleurs de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux)</b>		
Temps complet	10	6
<u>Nouveaux grades</u> -technicien -technicien pal de 2 <sup>ème</sup> classe -technicien pal de 1 <sup>ère</sup> classe		
<b>CATEGORIE C</b>		
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>		
Temps complet	10	10
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
Temps complet	80	68
Temps non complet de plus de 28 h/s		59
Temps non complet de moins de 28 h/s		7
		2
<b>Filière culturelle</b>		
<b>Emploi spécifique de professeur de musique</b>		
Temps complet	1	1
<b>CATEGORIE A</b>		
<b>Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique</b>		
Temps complet	1	0
Temps non complet		
-Directeur de l'Ecole de musique (7h/semaine)	1	0
-Directeur artistique (7h/semaine)	1	0
<b>Cadre d'emplois des bibliothécaires</b>		
Temps complet	1	1
<b>CATEGORIE B</b>		
<b>Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (fusion des cadres d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique)</b>		
Temps complet	10	9
Temps non complet		
Temps complet	5	4
Temps non complet	5	5
<u>Nouveaux grades</u> -AEA -AEA pal 2 <sup>ème</sup> classe -AEA pal de 1 <sup>ère</sup> classe		

<b>Cadre d'emplois des assistants de conservation (fusion des cadres d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques)</b> Temps complet		
<u>Nouveaux grades</u> -assistant de conservation du P. et des B. -assistant de conservation du P. et des B pal de 2 <sup>ème</sup> classe assistant de -conservation du P. et des B. pal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
<b>CATEGORIE C</b> <b>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</b> Temps complet	2	2
<b>CATEGORIE C</b> <b>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</b> Temps complet	9	8
<b>Filière sportive</b>		
<b>CATEGORIE B</b> <b>Cadre d'emplois des éducateurs APS</b> Temps complet	8	6
<u>Nouveaux grades</u> -éducateur des APS -éducateur des APS pal 2 <sup>ème</sup> classe -éducateur des APS pal de 1 <sup>ère</sup> classe		
<b>Filière animation</b>		
<b>CATEGORIE B</b> <b>Cadre d'emplois des animateurs</b> Temps complet	2	1
<u>Nouveaux grades</u> animateur animateur pal de 2 <sup>ème</sup> classe animateur pal de 1 <sup>ère</sup> classe		
<b>CATEGORIE C</b> <b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</b> Temps complet	2	1

## EMPLOIS NON PERMANENTS OU CONTRACTUELS

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/ Alinéa	Définition du poste	Base de rémunération		
				Echelon	Indice Brut	Nombre de postes pourvus
Adjoints Administratifs	C	3.1° accroissement temporaire d'activité	Soutien administratif Finances, vie scolaire, guichet unique, EMM.	1 <sup>er</sup>	297	4
Adjoints techniques	C	3.1° accroissement temporaire d'activité	Agents d'entretien et surveillantes de cantine à temps complet et à temps non complet	1 <sup>er</sup>	297	49
Ingénieurs	A	3.2° Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Directeur espaces verts	1 <sup>er</sup>	379	0
Educateurs des APS	B	3.1° accroissement temporaire d'activité	Piscine et Ecoles	1 <sup>er</sup>	325	2
Assistants d'enseignement artistique*	B	3.1° accroissement temporaire d'activité	Professeurs de musique	1 <sup>er</sup> ou 4 <sup>ème</sup>		9

Contractuel	A	3-3.2° Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Chargé de communication	Délibération du 10.12.02 IB 1015 maxi	1
			Conseiller en Performance	Délibération du 27/05/2008 IB 750	0
			Médiateur économique	Délibération du 30/03/2010	1

Anciennes dispositions			Nouvelles dispositions		
Assistant d'enseignement artistique	Avec moins de 4 ans d'expérience professionnelle	1 <sup>er</sup> échelon IB 314	Assistant d'enseignement artistique	Avec moins de 4 ans d'expérience professionnelle	1 <sup>er</sup> échelon IB 325
	Avec plus de 4 ans d'expérience professionnelle	4 <sup>ème</sup> échelon IB 400		Avec plus de 4 ans d'expérience professionnelle	7 <sup>ème</sup> échelon IB 418
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	Avec moins de 4 ans d'expérience professionnelle	1 <sup>er</sup> échelon IB 320	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Avec moins de 4 ans d'expérience professionnelle	1 <sup>er</sup> échelon IB 350
	Avec plus de 4 ans d'expérience professionnelle	4 <sup>ème</sup> échelon IB 400		Avec plus de 4 ans d'expérience professionnelle	6 <sup>ème</sup> échelon IB 422

Echelon spécial de la catégorie C de la fonction publique territoriale pour les cadres d'emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe - Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe - Adjoint du Patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe - Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles (ATSEM) : taux de promotion possible à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499 à 100 % des agents promouvables.

Avancements de grade liés à un examen professionnel ou non :	Taux de promotion
Avancement de grade conditionné par le succès à un examen professionnel	<b>100%</b>
Avancement de grade non conditionné par un examen professionnel	<b>80% *</b>

### Délibération adoptée.

#### 1.03- Personnel communal - Participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire - Mise en œuvre - Retrait de notre délibération du 29 mai 2012

Retrait de la délibération n° 29/05/2012/10 du 29 mai dernier pour une confirmation de la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire. Cette participation employeur est donc bien exclusivement réservée aux contrats LABELLISES tant pour le risque SANTE que pour le risque PREVOYANCE.

Date d'application au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

### Délibération adoptée.

#### 1.04 - Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) - Fixation du coefficient multiplicateur unique - Actualisation 2013

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) fixée à 8,28 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Délibération adoptée.**

#### 1.05 - Aménagements du quartier du Blanc-Four - Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) - Demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord pour la réalisation des travaux - 2<sup>ème</sup> phase : parvis et contour de l'église Saint-Roch

Demande de subventionnement auprès du Conseil Général du Nord au titre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN), secteur « amélioration du Cadre de Vie » dans le cadre des travaux de réaménagement du parvis et contour de l'église Saint-Roch hauteur de 35 % du montant total H.T soit 54 227,25€.

**Délibération adoptée.**

#### 1.06 - Valorisation des actifs municipaux - Cession d'un immeuble communal à usage d'habitation - 1 sentier du Vinage

Cession de l'immeuble communal à usage d'habitation sise 1 sentier du Vinage à Roncq :

- Offre retenue : Monsieur Mehdi SALOMEZ (124 746€ net vendeur) pour un projet en tant que propriétaire-occupant.
- Offre de substitution : Monsieur Olivier DELTOUR (125 716€ net vendeur) pour un projet en tant qu'investisseur.

**Délibération adoptée.**

#### 1.07 - Site Actival - Acquisition de la parcelle AL 761

Détachement d'une parcelle de 60 m<sup>2</sup> (AL 761) faisant toujours partie de la co-propriété Actival : cession au prix de 100 €/m<sup>2</sup>, soit la somme de 6 000€ (six mille euros) à majorer des frais d'acte notarié de l'ordre de 1 200 € à la charge de la commune.

**Délibération adoptée.**

#### 1.08 - Aménagement du site Valorparc - Echange de parcelles avec la SEM Ville Renouvelée

Echange de foncier afin de recomposer la cohérence du périmètre de l'opération sans soule.

Parcelle / superficie totale / propriétaire actuel	Surface à échanger	Adresse	Zone PLU
AD 129 (51 363 m <sup>2</sup> ) propriété ville	Environ 580 m <sup>2</sup>	Bd de l'Eurométropole Site Valorparc	AUDm
AD 14 (8 868m <sup>2</sup> ) propriété SEM VR	Environ 837 m <sup>2</sup>	Bd de l'Eurométropole Site Valorparc	AUCa

Les frais de géomètre et frais d'acte seront à la charge de la SEM Ville Renouvelée.

**Délibération adoptée.**

## 1.09 - Partenariat municipal avec les Associations - subventionnement 2012 - 4ème versement

ASSOCIATIONS	2012	
	DEMANDE	SUBVENTIONS « ESPECES » OCTROYEES
MANDRAGORE	600€	600€
LES FRANCS ARCHERS	1 400€	1 400€
<b>TOTAL</b>	<b>2 000€</b>	<b>2 000€</b>

**Délibération adoptée.**

## 1.10 - Coopération intercommunale en matière scolaire - Convention intercommunale du 4 mars 1989 modifiée - Règlement d'application - Modification de l'article 6

Restriction du cas n°1 du règlement d'application - Coopération intercommunale en matière scolaire - Convention intercommunale du 4 mars 1989 modifiée à savoir : défaut de place dans une école publique du domicile hormis pour les enfants de moins de 3 ans, dont la scolarisation reste liée à la disponibilité des places en école maternelle (dans la commune de domicile) - Application à compter de la rentrée scolaire 2012/2013.

**Délibération adoptée.**

\*\*\*\*\*

- ✓ *Information du public sur le rapport annuel de Lille Métropole Communauté Urbaine sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers*
- ✓ *SIMERE – compte rendu d'activités et compte administratif 2011*
- ✓ *Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 10 juillet 2012 => 1 arrêté*

\*\*\*\*\*

Levée de séance à 20h05  
CM-BD/MV fait le 26/09/2012  
Affichage du 28 septembre 2012 au 28 octobre 2012